



Bob Anderson — Photo Features

Le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, se sont rendus récemment aux bureaux de l'Agence canadienne de développement international pour participer avec le président de l'ACDI, M. Gérin-Lajoie, et son comité, à une session d'étude sur l'orientation du Pro-

gramme d'aide canadien au cours de la seconde moitié de la Deuxième Décennie de développement.

M. Trudeau s'adressant aux quatre cents membres du personnel de l'ACDI a dit que sa visite prouvait le grand intérêt que son gouvernement porte au Programme canadien de développement.

### Progrès du bilinguisme dans la Fonction publique

“La reconnaissance du bilinguisme comme facteur de compétence pour certains postes est une des pierres angulaires dans l'effort du Gouvernement fédéral de créer une Fonction publique pour tous les Canadiens”, telle était la déclaration faite par M. Jean Chrétien, président du Conseil du Trésor, dans un discours prononcé le 5 novembre devant le Club Richelieu de Grand'Mère.

Voici quelques extraits de cette déclaration:

“Dans le passé le système a favorisé les anglophones par rapport aux francophones, les hommes par rapport aux femmes, et a défavorisé les peuples autochtones. Grâce aux efforts de la Commission de la Fonction publique, la participation des francophones a connu des progrès encourageants. Le Gouvernement s'engage de nouveau à réaliser, dans les limites du principe du mérite, l'entière représentation des collectivités anglophone et francophone dans toutes les catégories de la Fonction publique.

“Nous sommes en train de détermi-

ner le nombre de postes bilingues dans la Fonction publique. On détermine en même temps les exigences linguistiques de tous les postes. Les résultats de cette identification seront rendus publics bientôt.

“Dans la Région de la capitale nationale je constate que bon nombre de postes où l'anglais était auparavant essentiel seront dorénavant ouverts à des francophones unilingues.

“En précisant la politique du Gouvernement il faut faire la distinction entre la langue de service et la langue de travail. Le droit du citoyen de com-

muniquer avec et de recevoir les services de son Gouvernement fédéral dans la langue officielle de son choix est clairement établi par la Loi sur les langues officielles. Par contre, la langue de travail se rapporte à la prérogative accordée aux fonctionnaires d'accomplir dans la langue officielle qu'ils choisissent des tâches internes n'ayant aucun rapport direct avec le public, et surtout de traiter avec leurs surveillants des questions personnelles dans la langue officielle qui leur convient le mieux.

“Nous devons souligner l'activité du Gouvernement pour améliorer la situation des francophones à l'extérieur de la province de Québec. Il y a trois ans, le Gouvernement a établi les unités de langue française (ULF) dans lesquelles la langue de travail est le français. Actuellement, plus de 33,000 fonctionnaires travaillent dans ces ULFs. Le succès de cette expérience a contribué à accroître l'usage du français dans bon nombre de ministères.

“Nous espérons augmenter le nombre des unités de langue française aussi bien à Ottawa que dans la partie française du Canada, soit le Québec et le nord de l'Ontario et le nord du Nouveau-Brunswick.

“Évidemment l'idéal serait que toutes les provinces s'occupent d'encourager l'enseignement des deux langues officielles dans toutes nos écoles à partir de la première année. Parce que, pour moi, l'usage des deux langues officielles ce n'est pas une question de droits mais un atout qui enrichit et l'individu et toute notre société”.

### Deux Québécois honorés par les Franco-Américains

Deux citoyens du Québec, M. Georges-Henri Dagneau et M. Jean-Maurice Tremblay, viennent de se voir décerner l'Ordre du Mérite franco-américain, la plus haute décoration accordée par le Comité de Vie franco-américaine, dans le but de rendre hommage au dévouement de ceux qui contribuent au rayonnement des Francophones aux États-Unis. Cette décoration créée en 1951 a été décernée à dix personnes, dont deux Québécois.

Dans sa lettre aux deux récipiendaires québécois, le président du Comité de Vie franco-américaine, a déclaré: “Je suis heureux de constater que le